

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Bacquet, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« la »,

insérer le mot :

« nouvelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.